

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2002)
Heft: 6

Artikel: Première genevoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-644382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉNERGIE VERTE

Suisse romande au courant

Marie-Madeleine Prongué, José Collados, Jean-Claude Ducrot et Olivier Châtelain, de la Municipalité de Meyrin sont fiers du label Cité de l'énergie.



Cités de l'énergie et production de courant vert font des adeptes en Suisse romande.

La Suisse romande de l'énergie s'est retrouvée au *Forum Meyrin* le 14 novembre, dans le cadre de la 10^e journée romande de l'énergie.

L'Office fédéral de l'Énergie (OFEN) et *SuisseEnergie* félicitent Meyrin (75^e commune suisse) et Neuchâtel (3^e nomination comme Cité de l'énergie), car elles mènent une politique exemplaire destinée à atteindre les objectifs énergétiques et climatiques du programme *SuisseEnergie*.

Discours. «Ce label de qualité démontre l'intérêt porté par Meyrin aux notions de protection de l'environnement et de qualité de vie», a souligné Madeleine Bernasconi, maire et conseillère nationale radicale. Jean-Claude Ducrot, conseiller administratif, a confirmé «trente ans d'engagement communal en direction du développement durable».

Discours à l'unisson pour le conseiller d'Etat Robert Cramer, chargé du Département genevois de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Il a rappelé: «L'Etat de Genève possède la législation la plus contraignante par rapport à la production d'électricité, il a interdit tout recours au nucléaire dans sa Constitution.» Le chauffage électrique y est prohibé, les installations de climatisation y sont soumises à autorisation exceptionnelle.

Au chapitre de la promotion des énergies renouvelables produites localement, les Services industriels genevois (SIG) proposent, comme 140 autres entreprises électriques en Suisse, l'achat de courant vert à leurs clients. Le succès est au rendez-vous, avec 85 % des consommateurs qui y ont souscrit. «En mutation, les SIG se transformant en entreprise de conseil pour l'utilisation optimale de la chaleur,

de l'éclairage et de l'eau par la population.

Nous tentons ainsi d'obtenir des résultats par l'information et non pas par la contrainte», a complété Robert Cramer. A ce titre, chauffage au bois et panneaux solaires photovoltaïques sont subventionnés.

Fossiles. Au diapason avec les objectifs fixés par *SuisseEnergie* quant à la diminution de l'utilisation des dérivés du pétrole, Genève vise 1% de réduction de consommation de mazout par m² et par an dans les bâtiments. De surcroît, l'Etat s'apprête à promouvoir différentes campagnes liées à la mobilité douce. Dès 2002, les véhicules peu gourmands en carburant (actuellement la norme Euro 4), répondant aux normes les plus sévères de la nouvelle étiquette énergétique, continueront d'être exonérés de taxes pendant trois ans à partir de leur achat.

Toujours au chapitre des produits d'origine fossile, le premier rapport annuel de *SuisseEnergie* dévoile des chiffres qui divergent de 15% face aux objectifs visés. «Et la tendance est à la hausse», a confirmé Hans-Luzius Schmid, directeur-suppléant de l'OFEN et directeur du programme *SuisseEnergie*. A l'horizon de 2004, en s'appuyant sur la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral risque d'introduire une taxe sur le CO₂ en dépit du fait que le programme a augmenté ses effets par rapport à *Energie2000*. A moins que *SuisseEnergie* n'améliore les résultats en décuplant ses efforts par des mesures volontaires, des incitations supplémentaires et des standards de consommation. Non négligeable, l'appui fédéral aux activités nationales du programme *SuisseEnergie* sera de 22% pour la Suisse romande, dans le dessein de continuer à encourager les régions linguistiques minoritaires.

Vert. L'après-midi du 14 novembre, *SuisseEnergie* pour les communes tenait un séminaire sur le courant vert pour les localités

membres sous la houlette de Brigitte Dufour-Fallot. En Suisse, la provenance de l'énergie électrique est à 60 % hydraulique et à 40 % nucléaire. Le courant vert est une électricité produite par des technologies qui utilisent des sources d'énergie renouvelables qui ne portent pas atteinte à l'environnement comme l'eau, le vent, le soleil ou la biomasse. Innovateur, le service électrique intercommunal (SEIC) de Vernayaz (VS) a démontré comment créer la demande dans ce secteur.

Le projet a été réalisé en moins de six mois, suite à une rapide étude de marché et à une offre de souscription auprès de la clientèle. Aujourd'hui, 194 clients ont acheté 33 500 kWh de courant vert produits par deux centrales photovoltaïques de 20 kWh de puissance chacune. «Notre impact auprès de la clientèle et des entreprises est très positif et a apporté une publicité certaine à notre entreprise au niveau valaisan», s'est réjoui Joël Vocat, membre de la direction du SEIC. Ce témoignage a été complété par les explications éclairées de Jacques Bonvin, de la communauté *courant-vert.ch*. Les représentants des communes de Meyrin, Genève et Lausanne ont à leur tour présenté leur manière de voir l'approvisionnement et la distribution de ce type d'électricité.

CITÉ DE L'ÉNERGIE

Première genevoise

A l'occasion de la Journée Romande de l'énergie, la commune de Meyrin s'est vue décerner officiellement le Label Cité de l'énergie. Meyrin n'a pas attendu le programme *SuisseEnergie pour les communes* pour engager une politique de maîtrise de la consommation d'énergie. Elle mène depuis 7 ans une comptabilité énergétique de ses bâtiments et procède à des travaux d'amélioration énergétique en continu depuis la création d'un poste de technicien ès énergies. Lancé en 2000, le processus qui a permis à Meyrin d'obtenir le label est donc la récompense d'une réflexion et d'une action de longue haleine.

Il est cependant intéressant de constater que ce processus a agi comme déclic dans le cas de Meyrin. Lorsque celui-ci a été lancé, la cité genevoise n'avait de loin pas réalisé le 50%

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Quelles perspectives?

Martin Renggli, chef de la division Economie et politique énergétique à l'OFEN, brosse un panorama de la situation après le rejet de la LME en votation populaire.

A-t-on besoin d'une nouvelle réglementation après le non à la LME?

Personne ne peut le dire aujourd'hui avec certitude. Pour être fixé, il faut au préalable que les différentes associations concernées, les partis et le Conseil fédéral se forment leur propre opinion. Une chose est sûre: le non à la LME n'a pas réglé tous les problèmes. Les PME continuent à payer leur courant en moyenne 40 % plus cher que leurs concurrents étrangers; la réforme du marché européen de l'électricité suit son cours, pénalisant les entreprises électriques suisses et les menaces pèsent toujours sur la sécurité de l'approvisionnement et le service public – que l'on songe simplement au redimensionnement de la production qui a actuellement lieu en Europe.



Martin Renggli

Quel serait le contenu de la nouvelle réglementation?

L'Office fédéral de l'énergie évalue actuellement l'opportunité et la faisabilité d'une nouvelle législation. Plusieurs modèles sont envisageables. Une première possibilité consisterait à faire appliquer la loi sur les cartels en cas de litige sur les droits d'accès au réseau. Deuxièmement, on pourrait envisager un accord avec la branche ou une loi

qui, d'une part, garantirait un approvisionnement sûr et bon marché aux ménages; d'autre part, accorderait le libre choix du fournisseur aux clients commerciaux. Le DETEC et le Conseil fédéral feront part, le cas échéant et en temps, utile d'une nouvelle proposition qui précisera le contenu d'une telle réglementation.

Quels sont les enseignements à tirer de l'analyse VOX?

L'enquête révèle que la majorité des opposants (52,6 % de non) ont voulu donner un signal fort contre les libéralisations et montrer par là qu'ils n'étaient pas prêts à prendre n'importe quel risque dans la conjoncture économique actuelle. Il est intéressant par ailleurs de constater que nombre d'opposants ont bien accueilli la volonté de transparence, l'instauration de garde-fous et la promotion des énergies renouvelables inscrites dans la LME. Ces quelques considérations nous donnent des

pistes, mais ne nous permettent en aucun cas de tirer des conclusions définitives pour la suite des opérations.

Est-ce que l'OFEN oeuvre déjà à la préparation d'une nouvelle loi?

Comme nous l'avons dit, l'OFEN n'a pour l'instant reçu aucun mandat du DETEC ou du Conseil fédéral dans ce sens. Nous sondons actuellement l'avis des milieux concernés pour essayer de voir où le bât blesse.

Nouvelles structures

La Division Economie et politique énergétique (AWP) de l'Office fédéral de l'énergie se donne les moyens d'affronter dans les meilleures conditions les défis qui l'attendent après le non à la LME. Ainsi, la Section *Marchés de l'énergie et approvisionnement énergétique* a disparu le 1^{er} octobre 2002 au profit de deux nouvelles sections: la section *Réseaux* et la section *Approvisionnement énergétique*. La première, placée sous la direction de Rainer Bacher, s'emploie prioritairement à élaborer les bases d'une nouvelle organisation du marché de l'électricité. La seconde, avec à sa tête Stefan Muster, planche sur l'ordonnance sur le marché du gaz, le développement des marchés énergétiques, la production décentralisée d'électricité et les divers autres aspects du courant.

des mesures possibles, critère déterminant pour l'obtention du label. Du coup, le programme d'action énergétique a été dopé et les réalisations exemplaires se sont multipliées. Des capteurs solaires ont fait leur apparition sur le toit du centre de voirie. Dans les collèges, on a refait l'étanchéité des toitures, récupéré les eaux pluviales pour les sanitaires, changé la ventilation de la piscine, etc.

L'état des lieux et le programme de politique énergétique ont permis de mettre en évidence des compétences élargies et de planifier de façon plus globale toutes les actions envisageables. Des moyens financiers supplémentaires ont pu être attribués grâce à la légitimation politique du processus, et ce jusque dans le domaine éducatif puisque Meyrin développe aujourd'hui le programme pédagogique de sensibilisation aux économies d'énergie du Canton (OGURE Pédago) dans les classes enfantines et primaires.

Lors de la même cérémonie, Neuchâtel a reçu pour la 3^e fois le Label Cité de l'énergie qui, rappelons-le, est soumis à un audit de renouvellement tous les 3 ans.

SONDAGE

Encourageant

Une première analyse du taux de notoriété et de l'image du programme SuisseEnergie auprès du public.

Le sondage réalisé fin juin 2002 sur un échantillon de 800 Suisses, âgés de 15 à 74 ans, affiche des premiers résultats plutôt encourageants, puisque la notoriété de *SuisseEnergie* progresse de 10 % en une année. Reste que près des deux tiers des Suisses interrogés ignorent son existence. Parmi ces derniers, un peu plus d'hommes, une majorité de jeunes, et surtout des habitants des grandes villes. A noter que 62 % des Romands ne connaissent pas le nom du programme, contre 63 % des Alémaniques.

Cette étude montre également que la campagne *étiquetteEnergie* a porté ses fruits, puisque 39 % des personnes interrogées en ont entendu parler. Cette campagne diffusée à la télévision (spots TV) et journaux (annonces) a été vue respectivement par 26 % et 45 % des personnes interrogées, pourcentages très satisfaisants. Enfin, neuf personnes sur dix qui connaissent l'*étiquetteEnergie* admettent tenir compte de la consommation électrique dans leur décision d'achat.

Globalement, les Suisses sont plutôt favorables à ce genre de campagne, puisque 63 % les trouvent utiles et 27 % très utiles.